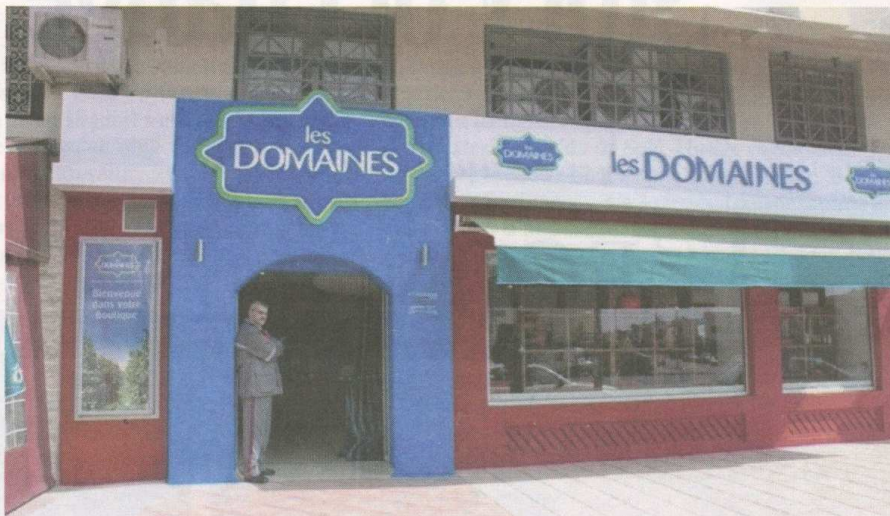


Bio: La course aux parts

- 116 opérateurs déjà positionnés
- Aujourd'hui, le logo et l'étiquetage sont les seules garanties pour les consommateurs
- Cadre juridique incomplet sur ce type de produits

LE Bio se fait une place dans le caddy des Marocains. Sauf que ce type de produit a un prix. Ces mutations chez le consommateur s'expliquent par une prise de conscience, «surtout auprès de la classe moyenne, principalement les jeunes et les femmes enceintes», explique Slim Kabbaj, président de l'association des distributeurs et exportateurs de produits Bio (Anadexbio), membre de la Fédération interprofessionnelle marocaine de la filière biologique (Fi-



Les Domaines agricoles font partie des leaders de la filière Bio au Maroc. Initialement orientée vers l'export de fruits et légumes, l'entreprise se développe sur le marché local en déployant son propre réseau de boutiques (Ph. L'Economiste)

mabio) aux côtés de l'Anaprobio (producteurs), Valbio Maroc (valorisateurs).

D'une dizaine de points de vente, certains distributeurs ont étendu leur réseau de distribution à 700 voire 800 points de vente en l'espace de 2 à 3 ans. C'est le cas pour «La Vie Claire», qui enregistre 15 à 30% de croissance, Distribio 15 à 20%, les magasins bio les Domaines et récemment Marjane qui a aménagé des

Orient (Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis...) et la Russie, qui sont des marchés prometteurs. Sauf que «des efforts doivent être entrepris pour répondre aux exigences de ces marchés», explique Kabbaj.

De plus en plus d'agriculteurs frappent à la porte de la conversion au Bio.

quantités les chiffres de l'an dernier», soutient Slim Kabbaj. Ces performances sont le fruit des efforts conjugués des professionnels et de tous les départements concernés par l'export (ministère, Maroc Export, EACCE...).

Sur les marchés cibles, l'Europe est de loin devant toutes les autres régions du monde, avec en tête la France, la Suisse, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne... Le marché européen est prioritaire parce que la demande y est forte. Mais en dehors de l'Europe, la filière commence à exporter vers le Moyen-

La filière en chiffres

L'agriculture Bio représente:

- 136,3 millions de DH de chiffre d'affaires à l'export en 2016, pour environ 10.250 tonnes de produits Bio
- 8.000 ha de superficie cultivée et 1.300 ha en cours de conversion vers le Bio.
- La production est d'environ 80.000

tonnes dont 12.000 produits frais et transformés à l'export.

- 165.000 ha en plantes spontanées (représentées essentiellement par la forêt, de l'arganier, des plantes aromatiques et médicinales).
- 116 producteurs certifiés ou en cours de certification (ou en cours de conversion).

rayons dédiés au Bio... Avec des marges variant entre 15 et 30%, distributeurs et exportateurs s'appuient sur les magasins spécialisés, parapharmacies, supermarchés de quartier...

Handicapés par un déficit de production (problème d'échelle, production relativement faible...), les opérateurs de la filière Bio produisent majoritairement pour l'export. Ce qui explique que la plupart s'inspirent des cahiers des charges européens. En 2016, ils ont exporté à peine 6.600 tonnes de produits frais, 3.600 tonnes de produits transformés. Soit un total d'environ 10.250 tonnes pour un chiffre d'affaires de 136,3 millions de DH. «Le chiffre d'affaires à l'export fluctue d'année en année. En 2014, les ventes étaient légèrement plus importantes. Elles ont baissé en 2015 et évolué à la hausse en 2016. Pour 2017, la tendance est à la hausse. Nous avons dépassé en

Cependant ce processus est relativement coûteux et contraignant pour les petits producteurs (environ 70%). La certification par un organisme agréé coûte aux alentours de 5.000 DH/ha. Lors de ce processus (pouvant s'étaler sur 2 voire 3 ans), le producteur est soumis au cahier des charges du Bio mais ne peut vendre sous ce label. Le modèle d'agriculture Bio ayant un coût de revient plus élevé que l'agriculture conventionnelle, l'une des inquiétudes des convertis est que la demande soit insuffisante pour rentabiliser leurs investissements. En effet, certains produits sont plus demandés que d'autres: les fruits et légumes, volailles et œufs sont plus demandés que les produits transformés.

Sur le registre du cadre juridique, la loi relative à la production biologique au Maroc (loi 39-12) ne peut pas entrer en vigueur parce que tous les textes d'ap-

de marché s'intensifie

plication ne sont pas publiés. Plusieurs opérateurs de la filière s'étonnent du rythme auquel il est mis en place. En effet, l'article 34 de la loi 39-12 relative à la production biologique stipule qu'elle n'entrera en vigueur qu'après la publication de l'ensemble des textes d'application. Environ 4 ans après sa publication au bulletin officiel, 4 arrêtés manquent à l'ensemble des textes pour donner une existence juridique au Bio produit et commercialisé sur le marché national. «Ces arrêtés sont en cours de publication», explique-t-on au ministère de tutelle. Il s'agit des arrêtés sur le cahier des charges type des produits d'origine animale, produits aquacoles, produits préparés (transformation, conditionnement, stockage). S'y ajoute l'équivalence des réglementations Bio avec des pays tiers (pour les produits importés), objet de l'article 27 de la loi 39-12. «Qu'est-ce qui explique que le Maroc soit arrivé en si peu de temps à mettre en application la loi sur l'interdiction de la distribution de plastique en caisse (loi zéro Mika) et

met autant de temps sur la loi sur l'agriculture bio?», s'interroge un opérateur.

Aujourd'hui, le logo et l'étiquetage sont les seules garanties pour les

Nous invitons les consommateurs à rester vigilants et à exiger un marquage officiel et normé des produits», soutiennent les responsables de la Fédération inter-

le marché local est assurée par des organismes étrangers. A cette date, un seul organisme de contrôle et de certification est agréé selon la loi 39-12. Il s'agit de la filiale de l'italien CCPB. Là encore, les choses sont incomplètes. L'arrêté d'agrément n'est pas publié.

Regroupée en fédération depuis juin 2016, la filière Bio a signé en 2011 un contrat-programme d'un montant de 1,121 milliard de DH avec les pouvoirs publics, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Maroc Vert. Courant jusqu'en 2020, une feuille de route engage les signataires à améliorer la productivité de la filière et sa compétitivité sur le marché national et international. Le contrat-programme a pour objectif d'étendre à 40.000 ha la superficie des parcelles cultivées à l'horizon 2020, atteindre une production de 400.000 tonnes, exporter 60.000 tonnes de produits, pour un apport en devises d'environ 800 millions de DH. □

Du Bio à tout-va

SUR le marché marocain, l'on assiste actuellement à une utilisation à tout-va de l'appellation Bio. Confondue avec les labels «Beldi», ou encore «naturel» ou «paysan», l'appellation Bio est souvent attribuée à des produits, qui ne respectent pas le processus ni le cahier des charges. En effet, l'agriculture biologique va beaucoup plus loin que produire sans pesticide. Elle répond à un cahier des charges strict, avec des impératifs de traçabilité des produits et intrants, obligation d'utiliser des semences biologiques, utilisation de variétés locales... Une fois la loi entrée en vigueur avec tous ces textes d'application, tout opérateur qui apposera le logo Bio sur un produit non certifié ou qui fera la publicité mensongère d'un produit qui n'est pas réellement Bio s'exposera à une amende qui peut aller jusqu'à 50.000 DH. Un organisme non agréé par l'Etat, qui certifie les produits Bio sera exposé à payer une amende qui peut aller jusqu'à 100.000 DH. Le contrôle de l'étiquetage, notamment le logo Bio sera effectué par l'ONSSA. □

consommateurs pour le Bio produit au Maroc et destiné au marché local. «Notre devoir est de communiquer pour protéger et défendre la notoriété de nos produits.

professionnelle marocaine de la filière biologique (Fimabio). Dans l'attente de l'entrée en vigueur de la loi nationale sur les produits Bio, la certification sur

Modeste KOUAME